

4 mars 2009

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2008 en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 1 209 800 francs destiné à l'aménagement du 7^e étage situé à la rue du Stand 25, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais;**
- d'un crédit de 163 300 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour le déménagement du Service d'urbanisme, ainsi que pour l'aménagement d'une salle de conférences commune au département des constructions et de l'aménagement au 7^e étage situé à la rue du Stand 25, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais;**
- d'un crédit de 98 000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie du Service d'urbanisme, ainsi qu'à l'équipement informatique de la salle de conférences au 7^e étage situé à la rue du Stand 25, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais.**

Rapport de M^{me} Maria Pérez.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux lors de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2008. La commission a débattu de cet objet, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, les 12 et 19 novembre ainsi que le 3 décembre 2008.

Les notes de séances ont été prises avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz; qu'il en soit remercié.

Préambule

S'agissant de la compensation d'une surface de logements, les propositions PR-645 et la PR-646 sont indissociables et ont été traitées simultanément en commission.

Lors de son audition, le Service des bâtiments a remis aux commissaires deux nouvelles versions des propositions contenant des précisions et des compléments d'information. Celles-ci ont bien sûr été validées par le Conseil administratif.

Ainsi, la nouvelle version de la proposition PR-646 contient une description de tous les meubles récupérables et qu'on pourra transférer de la rue de Jargon-

nant 6 à la rue du Stand 25. Cette version indique aussi comment est distribué le montant de 148 220 francs entre les meubles qu'il faut acquérir.

(Note de la rapporteuse: Les seuls changements qui interviennent concernent les exposés des motifs, les arrêtés n'ayant pas du tout été modifiés.)

Après quelques discussions à propos de la procédure, la commission des travaux a néanmoins accepté de poursuivre l'examen des propositions PR-645 et PR-646.

Pour plus de clarté, les deux propositions avec leurs modifications respectives sont jointes aux rapports.

Séance du 12 novembre 2008

Audition de M^{me} Wiedmer-Dozio, MM. Meylan et Marchini

M. Meylan présente la proposition PR-646, portant sur des crédits pour aménager le 7^e étage de la rue du Stand 25, acquérir des meubles de bureau pour le Service d'urbanisme, ainsi que pour équiper en téléphonie et informatique le service et la salle de conférences du 7^e étage. Il rappelle que le 7^e étage est actuellement vide et en attente que son affectation en surface d'activités administratives soit compensée, en même temps, par des surfaces équivalentes affectées à du logement.

Le 7^e étage de la rue du Stand 25 accueillera notamment le Service d'urbanisme qui emploie 20 personnes. La surface de travail est de 23 m² par personne, ce qui, au total, implique une perte de 48,5 m² de surface par rapport aux locaux actuels de la rue de Jargonnant 6 et de la rue du Vieux-Marché 8. Une salle de conférences pour 32 à 36 personnes à destination de tout le département des constructions et de l'aménagement sera aussi aménagée à la rue du Stand 25, au même étage. Les principes de construction et les concepts techniques et énergétiques sont identiques à ceux adoptés pour les étages inférieurs du bâtiment de la rue du Stand 25.

M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, présente sur un plan l'organisation de son service dans les futurs locaux. Elle s'attarde ensuite sur la question du mobilier. Elle fait remarquer qu'une partie du mobilier mural encastré ou fixé au sol, à la rue de Jargonnant, devra être remplacé à la rue du Stand 25. Une partie du mobilier, en mauvais état ou qui ne répond pas aux normes ergonomiques, devra aussi être remplacé.

Elle distingue ce qui est récupérable de ce qui ne l'est pas, en précisant que la liste qui suit a été établie avec l'aide de la Centrale municipale d'achat et d'impression:

- 86 chaises;
- 17 tables et bureaux;
- 12 tiroirs sous bureau (à raison de 1 à 2 tiroirs par bureau);
- 18 étagères;
- 16 meubles à dossiers suspendus;
- 2 meubles à tiroirs à plans peuvent être réutilisés.

En revanche, ne sont pas récupérables:

- 57 mètres linéaires de rangement (armoires encastrées et/ou défectueuses);
- 7 mètres linéaires de comptoir (fixé au sol);
- 38 armoires encastrées pour les modules et matériels de la maquette;
- 12 bureaux à 4 pieds (non-respect des normes ergonomiques);
- 19 corps à roulettes (plus adaptés);
- 6 chaises (bureau cheffe de service);
- 7 tables (en mauvais état).

La majeure partie des modules de la maquette de la Ville de Genève, actuellement en cours de réalisation, sera stockée dans des compactus existants au sous-sol de la rue du Stand 25. Grâce à cela, seules 4 armoires sur mesure et 2 étagères seront nécessaires à cette fin au 7^e étage. En tout, pour le Service d'urbanisme, le mobilier à acquérir est le suivant:

Mobilier à réaliser sur mesure pour la maquette et atelier

- 4 armoires pour les modules;
- 2 étagères pour le matériel;
- 1 grand plateau;
- 1 plateau.

Mobilier standard (sur catalogue)

- 3 armoires standard;
- 32 armoires standard à rideaux;
- 1 grande armoire à rideaux;
- 33 bibliothèques hautes;
- 1 bibliothèque basse;
- 7 demies bibliothèques basses;
- 1 comptoir pour le secrétariat;
- 4 tréteaux;
- 12 bureaux à 4 pieds (selon critères ergonomiques);
- 16 corps à roulettes (sous bureaux) avec tiroirs à dossiers suspendus;
- 3 corps à roulettes (sous bureaux) avec tiroirs et plaques de séparation;
- 7 petites tables polyvalentes pour plan et parloir;
- 6 chaises pour bureau de la cheffe de service;
- 3 meubles à dossiers suspendus pour requêtes et plans d'affectation (reprise d'un besoin déjà annoncé).

M. Meylan résume les trois arrêtés compris dans la proposition PR-646. Le projet d'arrêté I porte sur l'aménagement du 7^e étage de la rue du Stand 25. La somme devisée correspond à 1900 francs le m² pour une surface totale de 560 m², ce qui situe ces travaux dans la moyenne de ceux réalisés dans le passé au même endroit, même si la main-d'oeuvre et les matériaux ont augmenté de 13,8%.

Le projet d'arrêté II concerne le mobilier du Service d'urbanisme et la salle de conférences du département des constructions et de l'aménagement et le projet d'arrêté III s'occupe de l'équipement téléphonique et informatique de l'ensemble du 7^e étage.

Selon le planning intentionnel, les travaux pourraient s'achever à l'automne 2009. Le chantier lui-même aurait une durée de six mois.

Un commissaire regrette le manque de précisions de la proposition sur la conception énergétique. Ce à quoi M. Meylan répond que son service travaille systématiquement avec des ampoules basse énergie et que les critères énergétiques sont toujours vérifiés par le Service de l'énergie.

Quelqu'un s'étonne de ne pas voir mentionné le coût du déménagement du Service d'urbanisme. M. Meylan répond que chaque service est responsable de son déménagement. Il précise, en outre, que le Service d'urbanisme déménagera de la rue de Jargonnant lorsqu'on aura achevé l'aménagement du 7^e étage de la rue du Stand 25.

Un commissaire demande pourquoi les bureaux du service seront séparés par des portes et des cloisons, alors que ce n'est pas le cas ailleurs. M^{me} Wiedmer-Dozio répond que le service occupe 19 postes à plein temps, qui réalisent surtout du travail de bureau. Les fonctionnaires du Service d'urbanisme ont aussi des cahiers des charges très différents, rédigent beaucoup et reçoivent aussi souvent la visite d'architectes requérants. Par ailleurs, M^{me} Wiedmer-Dozio assure que, dans une configuration en bureaux cloisonnés, le service n'occupera pas plus de place que dans une configuration paysagère.

Séance du 19 novembre 2008

La présidente signale qu'elle a reçu, dans l'après-midi, les réponses aux questions qui ont été posées par la commission. Plusieurs commissaires n'ayant pas eu le temps de les étudier, le traitement des propositions PR-645 et PR-646 est donc reporté à la séance suivante.

Séance du 3 décembre 2008

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux la proposition PR-646. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 209 800 francs destiné à l'aménagement du 7^e étage situé à la rue du Stand 25, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 209 800 francs.

Art. 3. – Un montant de 12 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 163 300 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour le déménagement du Service d'urbanisme, ainsi que pour l'aménagement d'une salle de conférences commune au département des constructions et de l'aménagement au 7^e étage situé à la rue du Stand 25, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 163 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2017.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 98 000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie du Service d'urbanisme, ainsi qu'à l'équipement informatique de la salle de conférences au 7^e étage situé à la rue du Stand 25, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 98 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2014.

- Annexes:* – lettre de M. Pagani et son annexe (voir annexe du rapport PR-645 A)
- nouvelle version de la proposition PR-646 telle qu'elle a été présentée à la commission

ANNEXE

PR-646 nouvelle version

Pour la séance du 27 août 2008

Proposition du Conseil administratif, du 27 août 2008, en vue de l'ouverture

- d'un crédit de 1'209'800 francs destiné à l'aménagement du 7^{ème} étage situé à la rue du Stand 25, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais.
- d'un crédit de 163'300 francs destiné à acquérir le mobilier complémentaire pour le déménagement du service d'urbanisme, ainsi que pour l'aménagement d'une salle de conférence commune au département des constructions et de l'aménagement au 7^{ème} étage situé à la rue du Stand 25, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais.
- d'un crédit de 98'000 francs destiné à la distribution informatique et à la téléphonie du service d'urbanisme, ainsi qu'à l'équipement informatique de la salle de conférence au 7^{ème} étage situé à la rue du Stand 25, parcelle N° 3186, feuille N° 4, section de Plainpalais.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La présente proposition de crédit est indissociable de celle présentée simultanément pour la réaffectation en logements des locaux actuellement occupés par le service de l'urbanisme à la rue de Jargonnant. Cette réaffectation compensatoire est une condition impérative à la réalisation des travaux tels que décrits ci-après. Les travaux de transformation de l'immeuble de la rue du Stand 25 entre 2004 et 2005 avaient dû laisser en

retrait l'aménagement du 7^{ème} étage pour des raisons de compensation de surfaces locatives puisque cet étage avait été affecté historiquement à du logement de conciergerie.

Actuellement seule une partie des surfaces du 7^{ème} étage de la rue du Stand 25 a trouvé une compensation par la conversion en logements des étages de l'immeuble de la rue du Perron 10. Grâce à la compensation supplémentaire offerte par les locaux de la rue Jargonnant, toute la surface du 7^{ème} étage peut enfin être aménagée.

Exposé des motifs

La présente demande de crédit est donc liée à celle concernant la remise en logements des locaux de la rue Jargonnant. Conformément aux dispositions requises par la LDTR, les autorités cantonales exigent que le traitement du dossier d'aménagement du 7^{ème} étage de la rue du Stand 25 soit simultané à celui des surfaces de compensation remise en logements. Cette opération se fait mètre pour mètre. Il résultera de cette opération un solde de surfaces administratives ou commerciales de 267 m² à la rue de Jargonnant. Pour information, le 7^{ème} étage est vide de toute occupation depuis 3 ans.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

Le bâtiment administratif de la rue du Stand 25 se compose de 7 niveaux de bureaux, sur un sous-sol partiel.

La structure se compose d'un radier, de piliers et de dalles en béton. La cage d'escalier est en plot de ciment. Le mur mitoyen, côté rue de la Coulouvrenière, est en béton non armé.

Les façades rideau métalliques sont rattachées aux têtes de dalles.
(Phrase supprimée)

Les deux façades principales sont vitrées, la façade pignon sur rue partiellement vitrée. L'autre pignon est borgne. La cage d'escalier est située au centre du bâtiment et ne bénéficie donc pas d'éclairage naturel.

Cette construction a fait l'objet d'aménagements en deux étapes : la première comprenait les étages 1, 2 et 3, dont les travaux ont été exécutés en 2004, la deuxième comprenait les étages 4, 5 et 6, dont les travaux ont été exécutés en 2005.

Travaux projetés

Aménagement du 7^{ème} étage en bureaux, avec une salle de conférence et un groupe sanitaire.

Mise en place d'un faux plancher technique.

Création d'un groupe sanitaire femmes et hommes, avec accès pour personnes handicapées.

Correction partielle des défauts des façades rideau (sans changement), remplacement ponctuel des vitrages (au niveau du 7^{ème} étage). (phrase supprimée)

Amélioration de l'isolation des contrecœurs, et adaptation de la distribution de chauffage. (phrase modifiée)

Montage de cloisons pour la création de bureaux.

Sécurité

Mise en place de portes palières T30.

Installation de détection incendie.

Eclairage de secours.

Adéquation à l'agenda 21 de la Ville de Genève

Les mêmes principes retenus pour les premières étapes sont appliqués à cette dernière étape.

Conception énergétique

Les concepts techniques et énergétiques sont identiques à ceux du reste du bâtiment (plafonds froids, ventilation par pulsion diffuse en faux-plancher, radiateur existants pour le chauffage).

Programme et surfaces

Aménagement du 7^{ème} étage

Bureau	509 m2
Groupe sanitaire	17 m2
Zone circulations (existante)	34 m2
TOTAL	560 m2

Estimation des coûts selon code CFE

Position CFE Intitulé	Montants HT
B Travaux préparatoires Installations communes de chantier, démolitions	23'500
E Gros œuvre (bâtiment) Révision des stores et des fenêtres Pièces métalliques de fermeture en dessus des fenêtres (phrase supprimée) Isolation des contrecœurs (phrase rajoutée)	91'500
I Installations techniques Courant fort, sécurité Chauffage, ventilation, traitement d'air Sanitaire	310'500
M Aménagements intérieurs (bâtiment) Faux plancher technique Cloisons, portes intérieures Revêtements de sols, revêtements de parois, plafonds Equipements fixes, armoires, rayonnages, tablettes, cuisinette Création d'un groupe sanitaire Signalétique, isolation coupe-feu Nettoyages	551'900
B-M SOUS-TOTAL 1 (avant honoraires et frais secondaires)	977'400
W Honoraires Honoraires ingénieur CVSE	40'000
B-W SOUS-TOTAL 2 (avant comptes d'attente)	1'017'400
X Comptes d'attente et marge d'évolution du projet Frais de renchérissement	30'000
B-X COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)	1'047'400
Z TAXE A LA VALEUR AJOUTEE (TVA)	79'600
B-Z COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (TTC)	1'127'000

ZZ FRAIS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS	82'800
ZZ1 Honoraires de promotion	56'000
ZZ2 Intérêts intercalaires	14'800
$\frac{3,75 \times 1'183'000 \times 8}{100 \times 2 \times 12}$	
ZZ3 Fonds d'art contemporain	12'000
B-ZZCOUT GENERAL DE L'OPERATION	1'209'800

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation du coût" sont ceux du mois de juin 2008. Ils ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

La surface aménagée est de 560 m², rapporté au coût général de l'opération, cela représente 1'900 francs le m².

Le projet comprend une salle de réunion d'env. 45 m² qui sera à disposition de tout le département 2. Ce sera la seule salle à même de recevoir une quarantaine de personnes pour des séances de travail.

Autorisation de construire

Pour la première moitié, ce projet de transformation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 101432-1 délivrée le 23.10.2007 (correspondant aux surfaces remises en logements à la rue du Perron 10).

La requête en autorisation de construire pour la seconde moitié du 7^{ème} étage est déposée au DCTI conjointement à celle concernant Jargonnant (mesures compensatoires de surfaces habitables pour des surfaces administratives; voir dossier de demande de crédit lié concernant la reconversion des locaux du service d'urbanisme de la rue de Jargonnant 4-6-8).

Mobilier

Domicilié depuis la fin de l'année 1988 à la rue de Jargonant 4, le service d'urbanisme occupe le deuxième étage de trois allées d'immeubles (N° 4, 6 et 8) ainsi que 4 caves situées dans les sous-sols. Il comprend vingt places de travail pour 19 employés de la Ville de Genève et 1 emploi non permanent (temporaire, stagiaire, chômeur en fin de droit, etc).

L'ensemble de ses activités regroupées à l'étage comprennent une entrée-accueil-sécrétariat, douze locaux administratifs, un atelier-maquette, une salle de conférence, un parloir, un centre de documentation, un réduit, une cuisine et trois blocs sanitaires.

Lors de l'agencement de ces locaux, pratiquement tous les meubles de classement, bibliothèques, armoires de rangement (modules et matériel de la maquette) et comptoir d'accueil ont été réalisés sur mesure et intégrés aux parois et/ou fixés au sol. L'ensemble des meubles de rangement représente à l'exception des armoires de la maquette 73,5 mètres linéaires sur un peu plus de 2 mètres de hauteur. Quant aux 38 armoires à maquette, elles ont toutes été réalisées à l'époque sur mesure.

Privilégiant la possibilité de récupérer tout le mobilier « mobile » encore adéquat par souci d'économie, la direction du service d'urbanisme a réalisé un inventaire exhaustif de l'ensemble des meubles existants avec l'appui de la centrale municipale d'achat et d'impression qui a précisé les critères ergonomiques à respecter.

Ce relevé a démontré que :

- 86 chaises, 17 tables et bureaux, 12 tiroirs sous bureau (à raison de 1 à 2 tiroirs par bureau), 18 étagères, 16 meubles à dossiers suspendus et 2 meubles à tiroirs à plans peuvent être réutilisés;

mais qu'en revanche :

- 57 mètres linéaires de rangement (armoires encastrées et/ou défectueuses)
- 7 mètres linéaires de comptoir (fixé au sol)
- 38 armoires encastrées pour les modules et matériels de la maquette
- 12 bureaux à 4 pieds (non respect des normes ergonomiques)
- 19 corps à roulettes (plus adaptés)
- 6 chaises (bureau Cheffe de service) et 7 tables en mauvais état ne sont pas récupérables.

Toutefois, l'une des caves du sous-sol du 25 rue du Stand, qui sera attribuée au service d'urbanisme, comprend un important compactus qui permettra d'y loger la majeure partie des modules existants de la maquette.

Ainsi, seules 4 armoires et 2 étagères devront être réalisées sur mesure au 7^{ème} étage, ces modèles ne se trouvant malheureusement pas dans le commerce. Elles seront principalement destinées à accueillir la dizaine de modules indispensables pour terminer la maquette Ville de Genève.

Par voie de conséquence et vu la répartition des futurs locaux de la rue du Stand 25, dont une surface de 46 m² est réservée pour la création d'une salle de conférence du Département des constructions et de l'aménagement, une liste du mobilier à acquérir a été établie en distinguant les deux entités suivantes :

Service d'urbanisme 148'220

- mobilier à réaliser sur mesure pour la maquette et atelier:

4 armoires pour les modules

2 étagères pour le matériel

1 grand plateau

1 plateau

- mobilier standard (sur catalogue) :

3 armoires standard

32 armoires standard à rideaux

1 grande armoire à rideaux

33 bibliothèques hautes

1 bibliothèque basse

7 demi bibliothèques basses

1 comptoir pour secrétariat

4 tréteaux

12 bureaux à 4 pieds (selon critères ergonomiques)

16 corps à roulettes (sous bureaux) avec tiroirs à dossiers suspendus

3 corps à roulettes (sous bureaux) avec tiroirs et plaques de séparation

7 petites tables polyvalentes pour plans et parler

6 chaises pour bureau de la cheffe de service

3 meubles à dossiers suspendus pour requêtes et plans d'affectation

(reprise d'un besoin déjà annoncé)

Salle de conférence commune du Département des constructions et de l'aménagement 15'142

- mobilier standard (sur catalogue)

4 tables standard (140 x 80 cm)

14 tables pliables (120 x 60 cm)

45 chaises empilables

Récapitulatif

Service d'urbanisme 148'220

Salle de conférence commune au Département 2 15'142

TOTAL : 163'362

Total du crédit demandé 163'300

En résumé, la somme de francs 148'220.- prévue pour le mobilier du service d'urbanisme se répartit comme suit :

- 65 % concerne le remplacement du mobilier encastré et fixé au sol des locaux de la rue de Jargonnant et qui ne peut être déplacé au 25 rue du Stand;
- 20 % concerne le remplacement du mobilier qui ne répond plus aux critères ergonomiques;
- 15 % concerne le remplacement du mobilier défectueux ou nécessaire au futur aménagement de la rue du Stand.

Installation du mobilier

La planification pour la mise en place du mobilier sera réalisée conjointement par la centrale municipale d'achat et d'impression, le service des bâtiments et l'adjudicataire.

Installations de la téléphonie et de l'informatique

Il est prévu d'équiper le 7^{ème} étage avec la même technologie que les six premiers étages.

Une fibre optique partira du local informatique (rez) pour alimenter une armoire technique équipée de racks et d'éléments actifs qui permettra de relier l'étage au réseau informatique et téléphonique de la Ville de Genève.

L'installation d'un câblage universel sous le faux plancher (système de pieuvres) permettra une grande souplesse de connections pour tous les bureaux. Ce câblage permettra de connecter aussi bien l'informatique, les téléphones que les antennes Wifi.

Installation du courant faible	53'000
Installation de nouveaux téléphones	14'000
Installation d'antennes Wifi	6'000
Installation du matériel audiovisuel pour la salle de conférence	25'000
Soit au total	98'000

Délais

Sous réserve de l'obtention des autorisations de construire, les travaux pourront démarrer 2 mois après le vote du Conseil municipal pour autant que l'arrêté du Conseil d'Etat soit délivré dans ces délais. Le chantier durera 8 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est l'hiver 2009.

Régime foncier

L'immeuble rue du Stand 25 a été acheté par la Ville de Genève en date du 18 décembre 2003 suite à l'arrêté du Conseil municipal du 7 octobre 2003.

L'immeuble se situe sur le droit de superficie distinct et permanent (DDP) inscrit au Registre foncier comme immeuble sous PjA 1737, le 31 août 1955, au feuillet N° 2551, feuille N° 4 de Genève/Plainpalais. Il a une contenance de 1776 m2 et grève la parcelle N° 3186, mêmes feuille et section, propriété de la Fondation des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation.

Référence au troisième plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 112.025.02 du troisième plan financier d'investissement 2008 - 2019 pour un montant de 950'000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Ce crédit n'entraînera aucune augmentation du budget ordinaire de fonctionnement.

Charge financière annuelle sur 1'209'800 francs comprenant les intérêts au taux de 3.25 % et l'amortissement au moyen de 10 annuités	143'640
--	---------

Charge financière annuelle sur 163'300 francs comprenant les intérêts au taux de 3.25 % et l'amortissement au moyen de 8 annuités	23'500
---	--------

(DSIC) Charge financière annuelle sur 98'000 francs comprenant les intérêts au taux de 3.25 % et l'amortissement au moyen de 5 annuités	21'550
---	--------

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments. Le service de la gérance immobilière municipale est le bénéficiaire du crédit.

Le service gestionnaire est la centrale municipale d'achat et d'impression, compétent en matière d'acquisition de mobilier et en marché public pour fournitures et prestations. Le service d'urbanisme et le département des constructions et de l'aménagement sont les bénéficiaires pour le mobilier destiné à l'aménagement respectivement des futurs locaux du service d'urbanisme et de la salle de conférence commune du département.

Le service gestionnaire du crédit informatique et téléphonique est la direction des systèmes d'information et de communication. Le service d'urbanisme et le département des constructions et de l'aménagement sont les bénéficiaires pour le crédit informatique et téléphonique destiné à l'aménagement respectivement des futurs locaux du service d'urbanisme et de la salle de conférence commune du département.